

DOSSIER LICENCE RCPA / FFR SAISON 2026/2027



SOMMAIRE :

- Fiche licencié(e) saison 2026/2027 (à rendre complétée et signée)
- Fiche informations pour mineur ou majeur (à rendre complétée et signée)
- Règlement Intérieur (2 exemplaires - 1 à rendre signé)
- Chartes des joueurs, éducateurs, parents
- Fiche explication Oval-e - Comment faire la licence
- Informations générales RCPA
- Boutique en ligne - Decathlon
- Fiche partenaires
- Annuaire des partenaires RCPA & Avantages licenciés

ATTENTION :

- **SI LICENCE NON VALIDÉE, 2 MOIS APRÈS L'OUVERTURE, LE LICENCIÉ.E NE SERA PAS COUVERT PAR LES ASSURANCES ET NE POURRA PAS PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS & COMPÉTITIONS**
- Le club ne pourra valider la licence si Oval-E n'est pas complète
- La rédaction du présent dossier entraîne l'ouverture du dossier licence. Cette ouverture représente un coût pour le RCPA et sera facturée par la FFR. C'est la raison pour laquelle nous n'activerons les dossiers que s'ils sont rendus complets et avec le règlement.

DOSSIER COMPLET =

- FICHE SAISON 2026/2027
- FICHE INFORMATIONS (mineur ou majeurs)
- REGLEMENT €
- REGLEMENT INTERIEUR SIGNE

LES DOSSIERS COMPLETS SONT A
DEPOSER DANS LA BOITE AUX
LETTRES OU DIRECTEMENT A
REBECCA OU ALEXIS



FICHE LICENCIE.E

SAISON 2026/2027

COORDONNEES DU LICENCIÉ(E)

NOM D'USAGE :
NOM DE NAISSANCE :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :
VILLE + CP DE NAISSANCE :
.....
PAYS DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :
SEXE : Masculin ☐ Féminin ☐
ADRESSE :
.....
VILLE & CP :
N° TEL :

EMAIL (OBLIGATOIRE) :

CATEGORIES / TARIFS

- ☐ U6 (2021/2022) : 110€
- ☐ U8 (2019/2020) : 140€
- ☐ U10 (2017/2018) : 140€
- ☐ U12 (2015/2016) : 140€
- ☐ U14 (2013/2014) : 150€
- ☐ F-15 (2012/2013/2014) : 130€
- ☐ M-16 (2011/2012) : 160€
- ☐ F-18 (2009/2010/2011) : 140€
- ☐ M-19 (2008/2009/2010) : 160€
- ☐ SENIORS +18 : 190€/ **PACK DOTATION : 220€***
- ☐ LOISIRS TOUCHER : 120€
- ☐ LOISIRS VÉTÉRANS : 120€
- ☐ Educateur / Entraîneur : 70€
- ☐ Dirigeant / Arbitre / Soigneur : 70€
- ☐ Pass'Volontaire (bénévole) : 40€
 - En cas de plusieurs qualifications, merci de cocher toutes les cases, vous payerez seulement la licence la moins chère
 - Double licence (DL) ; si le second club est le RCPA, la licence est gratuite. (DL possible sous réserve des quantités & d'acceptation)
 - *Infos pack dotation a voir et a remplir sur la page informations majeurs

LICENCE

- ☐ DEJA LICENCIE.E AU RCPA
- ☐ NON LICENCIE.E
- ☐ DEJA LICENCIE.E FFR (Mutation)
- ☐ A DEJA ÉTÉ LICENCIE.E FFR (arrêt depuis au moins une saison)
- ☐ DOUBLE LICENCE (RCPA étant le premier club, quel est le second :)
- ☐ DOUBLE LICENCE (RCPA étant le second club, quel est le premier :)

REGLEMENT / TOTAL :€

- ☐ Chèque (a l'ordre du RCPA)
- ☐ Carte Bleue
- ☐ Espèces sous enveloppe
- ☐ Pass'Sport 70€ CODE :
- ☐ Chèques Vacances ou Cado Ancenis :€

DATE DU REGLEMENT :

- Réduction de 20% pour la 2eme licence
- Réduction de 30% pour la 3eme licence (sur la licence la moins chère)
- Gratuit pour les licences supplémentaires

DATE :

SIGNATURE :

(Représentants légaux si mineur)

NOTES RCPA (Ne pas écrire)



AUTORISATIONS & INFORMATIONS

MINEURS 2026/2027

CONTACTS D'URGENCES OBLIGATOIRES

PARENT 1 :

NOM / PRENOM :

N° TEL :

PROFESSION :

PARENT 2 :

NOM / PRENOM :

N° TEL :

PROFESSION :

OU REPRESENTANT LÉGAUX :

NOM / PRENOM :

N° TEL :

OBLIGATOIRE

CONTACT D'URGENCE (autre que parents)

NOM / PRENOM :

N° TEL :

MEDICAL LICENCE.E

GROUPE SANGUIN :

ALLERGIES :

ASTHME :

TRAITEMENTS :

AUTRES :

MEDECIN TRAITANT : DR.

Nous vous conseillons d'ajouter une copie des prescriptions
médicales dans votre dossier

N° TEL : CP :

AUTORISATION COVOITURAGE

Nous, soussignés : Monsieur/Madame

.....

Autorisons le covoiturage du mineur par un éducateur
ou par un autre parent.

Fait à

Le

Signature des représentants légaux

AUTORISATION DE SOINS

Nous, soussignés : Monsieur/Madame

Autorisons tout examen, soin ou intervention
chirurgicale nécessaire.

Autorisons le responsable de l'association :

- A demander l'admission en établissement de soins
- A reprendre l'enfant à sa sortie (uniquement en cas d'indisponibilité des parents)

Fait à le

Signature des représentants légaux

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Nous, soussignés : Monsieur/Madame

Autorisons RCPA à prendre des photos ou à filmer le
mineur dans le cadre de ses activités au sein du club.

Autorisons RCPA à diffuser les photos et les films sur
les documents et les réseaux sociaux du RCPA.

Les différentes prises d'images ne seront en aucun
cas diffusées sur un canal hertzien ou sur le câble.

Fait à le

Signature des représentants légaux

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES (que vous jugez nécessaire de nous transmettre)

.....
.....
.....

Comment avez-vous connu le rugby :

.....



INFORMATIONS

MAJEURS 2026/2027

CONTACT D'URGENCE OBLIGATOIRE

NOM / PRENOM :

N°TEL :

RELATION :

MEDICAL LICENCE.E

GROUPE SANGUIN :

ALLERGIES :

ASTHME :

TRAITEMENTS :

AUTRES :

MEDECIN TRAITANT :

Nous vous conseillons d'ajouter une copie des prescriptions médicales dans votre dossier

NOM / PRENOM :

N° TEL : CP :

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES (que vous jugez nécessaires de nous transmettre)

INFORMATIONS A COMPLETER POUR LE PACK DOTATION SEULEMENT POUR LES M+18 TOUS AUX COULEURS DU CLUB !

Inclus dans le pack :

- Un jogging RCPA
- Un coupe-vent RCPA
- Logo RCPA & CHEZ DODO & INITIALES

Le pack dotation est d'une valeur de 60€ !

Articles de la nouvelle boutique en ligne !

Disponible du 01/07/26 au 30/09/26

TAILLES A COMPLETER

Coupe-Vent :

(XS au 4XL)

Jogging :

(XS au 2XL)

Initiales :

(4 lettres majuscules maxi.)

Sponsorisés par :



&  **DECATHLON**



RUGBY CLUB DU PAYS D'ANCENIS

REGLEMENT INTERIEUR

COPIE A NOUS
RETOURNER
SIGNED

DISPOSITIONS GENERALES

1. Le Rugby Club du Pays d'Ancenis est une association sportive de type << loi 1901 >>, affiliée à la Fédération Française de Rugby. Sa vocation est de permettre au plus grand nombre sans discrimination d'accéder à la pratique du rugby dans les meilleures conditions de sécurité avec des locaux et des espaces adaptés. Sa mission est de contribuer à l'épanouissement de la personne.
2. Le Rugby Club du Pays d'Ancenis a pour objet de participer à l'éducation, la formation physique et à la pratique du rugby par ses membres, dans le cadre des orientations de la FFR. Il a vocation à créer entre ses adhérents des liens d'entraide et de solidarité, dans un cadre strictement amateur.
3. Tout membre de l'association est :
 - à jour de sa cotisation et possède une licence ou une carte de membre en règle
 - apte à la pratique sportive ou à l'encadrement et/ou à l'animation
 - avoir lu et signé le règlement intérieur
 - tenu d'assister ou être représenté à l'Assemblée Générale du club

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTRAINEMENTS, EVENEMENTS ET COMPETITIONS

1. Tout licencié est tenu de participer aux entraînements et compétitions. Le club est responsable des jeunes qui lui sont confiés uniquement sur les plages horaires correspondantes. La ponctualité des enfants, des parents et des responsables doit être la référence du club. Toute absence doit être signalée à l'avance aux éducateurs, pour éviter de pénaliser l'équipe... C'est une règle de politesse et de respect...
2. Pour les matchs, la tenue aux couleurs du RCPA est une obligation morale :
 - le maillot est fourni par le club et doit être rendu après chaque match
 - le short et les chaussettes sont fournis par le club en début de saison
3. Avant d'entrer sur le terrain, il est très fortement recommandé d'être équipé d'un protège-dents et d'enlever bijoux, montre, collier ou bracelet. Les effets personnels (tenues d'entraînement, vêtements...) doivent être "marqués" au nom de la du licencié.e.
4. Les objets de valeur sont à proscrire, le RCPA n'étant pas responsable des pertes ou vols lors des entraînements ou compétitions, dans les vestiaires ou sur le terrain.
5. Chaque adhérent s'engage à respecter les matériels et équipements mis à sa disposition, à domicile, comme à l'extérieur. Il s'oblige également à se comporter dignement, en tout circonstance, puisqu'il est "l'image du club"...
6. En contrepartie, le RCPA s'engage à tout mettre en œuvre pour que les entraînements et les matchs soient assurés dans les meilleures conditions par les éducateurs bénévoles et formés.
7. Les manquements graves (comportements à risques, violences verbales ou physiques, déprédations, comportements ou propos discriminatoires, non respect de l'éthique sportive...) seront signalés aux membres de la Commission Sportive qui proposera au Conseil d'Administration d'appliquer des sanctions adaptées.
8. Les calendriers seront fournis dès que possible aux parents et les enfants reçoivent une convocation via les groupes de "WhatsApp" pour chaque rencontre ou entraînement spécifique, dans la semaine (en général le mercredi pour le week-end suivant).
9. **L'implication de tous est nécessaire au bon fonctionnement du club. Les parents ont le devoir de s'intéresser aux activités et à la progression de leur(s) enfants(s). Ils seront sollicités pour participer aux transports, aux goûters, des courses, au lavage des maillots, aux événements, à l'accompagnement des équipes et à la tenue éventuelle du bar... (un « tour » pourra être mis en place, si besoin).**

DATE :

SIGNATURE :

(Représentants légaux si mineur)



RUGBY CLUB DU PAYS D'ANCENIS

REGLEMENT INTERIEUR

VOTRE
EXEMPLAIRE

DISPOSITIONS GENERALES

1. Le Rugby Club du Pays d'Ancenis est une association sportive de type << loi 1901 >>, affiliée à la Fédération Française de Rugby. Sa vocation est de permettre au plus grand nombre sans discrimination d'accéder à la pratique du rugby dans les meilleures conditions de sécurité avec des locaux et des espaces adaptés. Sa mission est de contribuer à l'épanouissement de la personne.
2. Le Rugby Club du Pays d'Ancenis a pour objet de participer à l'éducation, la formation physique et à la pratique du rugby par ses membres, dans le cadre des orientations de la FFR. Il a vocation à créer entre ses adhérents des liens d'entraide et de solidarité, dans un cadre strictement amateur.
3. Tout membre de l'association est :
 - à jour de sa cotisation et possède une licence ou une carte de membre en règle
 - apte à la pratique sportive ou à l'encadrement et/ou à l'animation
 - avoir lu et signé le règlement intérieur
 - tenu d'assister ou être représenté à l'Assemblée Générale du club

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENTRAINEMENTS, EVENEMENTS ET COMPETITIONS

1. Tout licencié est tenu de participer aux entraînements et compétitions. Le club est responsable des jeunes qui lui sont confiés uniquement sur les plages horaires correspondantes. La ponctualité des enfants, des parents et des responsables doit être la référence du club. Toute absence doit être signalée à l'avance aux éducateurs, pour éviter de pénaliser l'équipe... C'est une règle de politesse et de respect...
2. Pour les matchs, la tenue aux couleurs du RCPA est une obligation morale :
 - le maillot est fourni par le club et doit être rendu après chaque match.
 - le short et les chaussettes sont fournis par le club en début de saison
3. Avant d'entrer sur le terrain, il est très fortement recommandé d'être équipé d'un protège-dents et d'enlever bijoux, montre, collier ou bracelet. Les effets personnels (tenues d'entraînement, vêtements...) doivent être "marqués" au nom de la du licencié.e.
4. Les objets de valeur sont à proscrire, le RCPA n'étant pas responsable des pertes ou vols lors des entraînements ou compétitions, dans les vestiaires ou sur le terrain.
5. Chaque adhérent s'engage à respecter les matériels et équipements mis à sa disposition, à domicile, comme à l'extérieur. Il s'oblige également à se comporter dignement, en tout circonstance, puisqu'il est "l'image du club"...
6. En contrepartie, le RCPA s'engage à tout mettre en œuvre pour que les entraînements et les matchs soient assurés dans les meilleures conditions par les éducateurs bénévoles et formés.
7. Les manquements graves (comportements à risques, violences verbales ou physiques, déprédations, comportements ou propos discriminatoires, non respect de l'éthique sportive, de l'image du club...) seront signalés aux membres de la Commission Sportive qui proposera au Conseil d'Administration d'appliquer des sanctions adaptées.
8. Les calendriers seront fournis dès que possible aux parents et les enfants reçoivent une convocation via les groupes de "WhatsApp" pour chaque rencontre ou entraînement spécifique, dans la semaine (en général le mercredi pour le week-end suivant).
9. **L'implication de tous est nécessaire au bon fonctionnement du club. Les parents ont le devoir de s'intéresser aux activités et à la progression de leur(s) enfants(s). Ils seront sollicités pour participer aux transports, aux goûters, des courses, au lavage des maillots, aux événements, à l'accompagnement des équipes et à la tenue éventuelle du bar... (un « tour » pourra être mis en place, si besoin).**

DATE :

SIGNATURE :

(Représentants légaux si mineur)

CHARTRE DES PARENTS

S'impliquer et être acteurs de la vie de l'Ecole de Rugby.

Aider et faciliter la formation sportive et l'Education à la vie en société de leur enfants.

DROIT...

- à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfants.
- au respect de toutes les composantes de l'Ecole de Rugby.
- à une pratique prodiguée "en sécurité" sur le terrain et en dehors pour leur enfant.

DEVOIR...

- de considérer l'Ecole de Rugby comme un lieu de convivialité, de formation et d'éducation.
- de ne pas "prendre position" dans le domaine sportif.
- de se tenir à l'écart de l'animation de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer.

IMPERATIF...

- s'intéresser à l'activité de son enfants, aux progrès, aux difficultés éventuelles.
- d'échanger avec les éducateurs sur la "vie" de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.

CHARTRE DU JOUEUR

Le/la jeune vient à l'Ecole de Rugby pour être formé(e) en tant que joueur(se) de éduqué(e) en tant qu'homme/que femme.

DROIT...

- à une formation de qualité.
- de s'amuser en toute sécurité.
- à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.

DEVOIR...

- d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations.
- d'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des remarques.

IMPERATIF...

- d'être un compagnon agréable dans la vie du groupe
- d'accepter, voire aider, ceux qui auraient des difficultés.
- d'accepter et de respecter les "différences"

CHARTRE DE L'EDUCATEUR

Il apporte à l'enfant une formation physique et sportive.

Il lui inculque les "valeurs du rugby et de la vie en groupe".

DROIT...

- à la reconnaissance liée à son investissement, sa compétence et sa mission éducative.
- à une formation de qualité.
- à l'appui et l'aide de ses dirigeants et collaborateurs de son club contribuant à faciliter sa tâche administrative, logistique, etc...

DEVOIR...

- de préparer des contenus de séances en relation avec les objectifs de formation.
- de veiller à la sécurité des joueurs.
- de chercher toujours à transmettre une technique et une passion, en donnant du plaisir.
- d'échanger avec les parents sur l'évolution de l'enfant.

IMPERATIF...

- d'être intransigente sur le respect des "valeurs" : Respect, Solidarité, Camaraderie, Tolérance, Plaisir...
- de veiller à donner à TOUS du temps de jeu.





RUGBY CLUB PAYS D'ANCENIS

COMMENT FAIRE UNE LICENCE FFR / OVAL-E



ETAPE OBLIGATOIRE POUR VALIDATION DE LA LICENCE



LE CLUB NE POURRA VALIDER LA LICENCE SI OVAL-E N'EST PAS COMPLÈTE

(SI LICENCE NON VALIDÉE, 2 MOIS APRÈS L'OUVERTURE, LE LICENCIÉ.E NE SERA PAS COUVERT PAR LES ASSURANCES ET NE POURRA PAS PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS & COMPÉTITIONS)

Nous restons disponibles si jamais vous avez besoin d'aide

1. Une fois le dossier licence rendu complet, vous recevez **un email de la Fédération Française du Rugby**, vous y retrouverez **vos identifiants & mot de passe FFR Oval-e** et **un lien d'accès** à votre espace personnel.
2. Une fois sur le lien Oval-e. Cliquez sur "[Cliquez ici pour accéder à votre demande de licence dans le club R C PAYS D ANCENIS](#)".
3. **Pour les nouveaux licencié.es, cliquer sur "Je n'ai jamais eu de licence"**. (ATTENTION : Si vous avez ce message alors que vous avez déjà eu une licence, merci de revenir vers nous avant de continuer)
4. Ensuite **valider l'étape 3**. Pour cela remplir **rigoureusement** les coordonnées du licencié.e.
5. **Cocher/Valider les cases :**
 - a. Liste Rouge : oui ou non
 - b. Cocher "accepter les conditions de la FFR"
 - c. Cocher "Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby"
 - d. Appuyer sur la barre rouge "Consulter et valider vos choix de traitement des données personnelles" --> Cocher "je certifie avoir pris connaissance" --> cocher x2 votre choix "oui ou non"
 - e. Appuyer sur la barre rouge "consulter et valider le contrat d'assurance et les options" --> Télécharger la notice d'assurance --> Cocher "Je reconnais avoir lu et pris connaissance" --> **COCHER LA CASE "Je suis également informé(e) de la possibilité de bénéficier de garanties complémentaires et, si je souhaite en bénéficier, je fais mon affaire de leur souscription directement auprès de MARSH : Cliquez ici"** --> Valider
6. La barre orange en bas de la page doit devenir verte une fois le tout complété.
7. Ajouter les documents :
 - a. Photo d'identité récente
 - b. Pièce d'identité valide (**recto-verso sur le même document**) ou livret de famille
 - c. Certificat médical ffr **OU** questionnaire de santé
8. Appuyer sur "**Sauvegarder les informations saisies**", dans la barre orange en bas de la page.
9. Une fois le dossier complet, nous pouvons le valider. Vous recevrez un mail de validation de licence.

CERTIFICAT MEDICAL OU QUESTIONNAIRE DE SANTE

Ces documents sont téléchargeables en bas de votre page oval-e

ATTENTION : une attestation de médecin n'est pas acceptée

Certificat médical ffr est obligatoire pour :

- les nouveaux licenciés compétitions & loisirs

(datant moins de 5ans pour les -35ans et moins de +3ans pour les +35ans)

- les 1ere ligne compétition & loisirs à partir de M-16 (certificat datant moins d'un an)

Questionnaire de santé est pour :

- les mineurs (sauf 1ere ligne)
- si votre certificat médical est encore valable



RUGBY CLUB DU PAYS D'ANCENIS

INFORMATIONS GENERALES



REUNIONS D'INFORMATIONS DE DEBUT DE SAISON
POUR LES MINEURS : PRESENCE D'UN PARENT OBLIGATOIRE
DATES A VENIR



COMMUNICATION

- WhatsApp: Afin de faciliter le travail des éducateurs, mais aussi pour avoir un moyen de communiquer en interne et avec les parents, le club dispose d'une "communauté WhatsApp" dans laquelle chaque catégorie dispose d'un groupe dédié.
- Site du RC PAYS D'ANCENIS: Le club dispose d'un site internet mais communique également sur plusieurs réseaux sociaux (Facebook, Instagram) et par voie de presse (journaux locaux, régionaux, radio).

PARENTS REFERENTS :

Le RCPA demande deux parents référents par catégories de U6 jusqu'au M-14. Ils sont soit volontaires soit désignés par tirage au sort.

Le rôle du parent référent est de partager quelques informations club dans les groupes Whatsapp, préparer des tableaux pour les co-voiturages et les goûters des matchs/tournois extérieurs ou à domicile.

ENTRAINEMENTS

- Jours et heures des entraînements par catégorie (Voir tableau), Pas d'entraînements pendant les vacances scolaires.
- Le Complexe Sportif du Bois Jauni dispose d'un terrain en herbe, d'un terrain synthétique et d'une extension gazonnée. Une rotation chaque semaine est mise en place entre les catégories afin de pratiquer sur les différentes surfaces.
- Il y a 3 vestiaires (filles et garçons) mis à disposition ainsi qu'une salle de réunion/réception.
- Les jeunes joueurs(ses) doivent venir à l'entraînement avec un équipement complet adéquat à la pratique du rugby. Ne pas oublier un survêtement pour la saison, et/ou des vêtements de pluie, bonnets et gants (par grand froid). Les vestiaires et douches permettent de se changer et de se laver, donc munissez les enfants de savons, serviettes et vêtements de rechange.
- Une des valeurs que nous tenons à véhiculer est le respect, qui s'exprime déjà par le respect des horaires : Les jeunes doivent arriver entre 10 et 15 minutes avant l'entraînement, pour avoir le temps de se changer et de se préparer.

EQUIPEMENTS :

- Le RCPA fournit short & chaussettes de match pour les U6 aux M-19 & loisirs vétérans / toucher. Pour les seniors +18 nous fournissons seulement les chaussettes.
- **Le protège dents EST OBLIGATOIRE à partir de septembre 2026 pour les entraînements & matchs pour tous.**
- Les crampons (moulés ou vissés) sont obligatoires aux entraînements & matchs à partir de U8.
- Les autres accessoires (casques, protection sous maillots/short, etc..) ne sont pas obligatoires.
- Les maillots de match sont fournis par le club et doivent être rendus après chaque plateau/tournoi.
- Le RCPA met en place une braderie en début de saison pour vous équiper à petit prix.



RUGBY CLUB DU PAYS D'ANCENIS

INFORMATIONS GENERALES

MATCHS & TOURNOIS

Les plateaux se déroulent le samedi (matin ou après midi selon le club d'accueil) et sont organisés à l'échelle départementale ou régionale. Les déplacements se font en minibus ou en covoiturage par les parents. Les tournois de fin d'année ont lieu sur la journée et parfois exceptionnellement sur le week-end. Lorsqu'il y a un match le samedi, il n'y a pas d'entraînement le week-end. Lors des rencontres à domicile et même à l'extérieur, une collation est systématiquement offerte aux enfants et organisés par les parents à domicile.

Pour des raisons évidentes d'hygiène, la douche est fortement recommandée (même en maillot de bain).

- Prévoir une gourde ou bouteille d'eau marquée au Nom de l'enfant.
- Prévoir un change propre et une tenue adaptée aux conditions climatiques.
- Marquer le Nom sur toutes les affaires de votre enfant.
- Toujours prévoir un protège dents d'avance.

Les parents sont les bienvenus pour assister à ces rencontres (comme aux entraînements, s'ils le souhaitent). Nous leur demandons simplement de se comporter selon la « Charte du supporter », avec respect et calme, sans jamais intervenir techniquement : Les éducateurs, arbitres et encadrants sont formés, aidez-les du mieux que vous pourrez !

STAGES VACANCES & EVENEMENTS

- Stages vacances : Lors de chaque vacances scolaires, le club organise des stages pour les enfants de 6 à 13 ans.
- Noël : Chaque année, le club organise un goûter de Noël pour les enfants et parents de l'École de rugby.
- Gouters/apéros des vacances : Traditionnellement, le dernier samedi avant chaque vacances scolaires, les éducateurs proposent un apéro sous forme d'auberge espagnole. Moment privilégié pour échanger avec eux et les autres parents.
- Journées de clôture & remise des médailles de l'école de rugby : Une journée de clôture est organisée lors du dernier samedi de la saison avec matchs parents/enfants, cérémonie de remise des médailles pour les enfants et barbecue.
- Voyages : En fonction de sa catégorie, votre enfant est susceptible d'être convié à un voyage de fin d'année.

LES PROJETS DU RCPA :

- L'ouverture de la section sportive avec le collège René Guy Cadou à Ancenis.
- L'uniformisation des maillots, les mêmes du plus petits au plus grands (sur les 3/4 saison à venir).
- Mise en place de projets RSE au sein du club.
- Travaux / Modernisation du club house.
- Nouvelle boutique en ligne & au club.

VIE DU CLUB & EVENEMENTS :

- Stages cohésion : En fonction des objectifs et des possibilités, des stages de cohésion sont organisés en début de saison pour les catégories compétitions.
- Noël : Chaque année, mes différentes catégories du club organisent leur goûter / soirée de Noël.
- Evénements club : Chaque saison, le club organise ou participe à de nombreux événements. C'est pourquoi il fait régulièrement appel à ses adhérents pour assurer différentes missions bénévoles. Nous avons besoin de tous !
- Voyages : En fonction de la catégorie et des saisons, vous ou votre enfant est susceptible d'être convié à un voyage de fin d'année.



RUGBY CLUB DU PAYS D'ANCENIS

INFORMATIONS GENERALES

PLANNING DES ENTRAINEMENTS RCPA

CATEGORIES (à partir de 4ans)	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
U-6					10h30 à 11h30 A Ancenis
U-8	18h30 à 19h30 A Vallons de l'Erdre	15h à 16h30 à Ligné			10h30 à 12h A Ancenis
U-10	18h30 à 19h30 A Vallons de l'Erdre	15h à 16h30 à Ligné 17h30 à 19h à Ancenis			10h30 à 12h A Ancenis
U-12	18h30 à 19h30 A Vallons de l'Erdre	15h à 16h30 à Ligné 17h30 à 19h à Ancenis			10h30 à 12h A Ancenis
M-14		15h à 16h30 à Ligné 17h30 à 19h à Ancenis		18h30 à 20h A Ancenis	
F-15/F-18		15h à 16h30 à Ligné 17h30 à 19h à Ancenis		18h30 à 20h A Ancenis	
M-16		18h30 à 20h A Ancenis		18h30 à 20h A Ancenis	
M-19		18h30 à 20h A Ancenis		20h à 21h30 A Ancenis	
M+18		20h à 21h30 A Ancenis		20h à 21h30 A Ancenis	
LOISIRS TOUCHE MIXTE	20h à 21h30 A Ancenis				
LOISIRS VETERANS M+18			20h à 21h30 A Ancenis		

ORGANIGRAMME RCPA

(sous reserve de modifications à l'AG 2026)

PRESIDENT : Bernard LEMAITRE / 06.84.48.64.62 / lemaîtrebernard@hotmail.fr

VICE-PRESIDENT : Claude BONNIER / bonnier.claude@wanadoo.fr

SECRETAIRE GENERAL : Gilles COIGNARD / secretariatrcpa@free.fr

TRESORIER : Antoine PESLERBE / ant.peslerbe@gmail.com

SALARIE SPORTIF / COMPETITION / EDR : Alexis VIVIES / 06.81.60.71.95 / alecvivic@gmail.com

SALARIEE ADMINISTRATIVE / EVENEMENTIEL : Rebecca HALL / 06.48.95.28.57 / rebecca.rcpa@gmail.com

BOUTIQUE EN LIGNE

NOUVELLE BOUTIQUE EN LIGNE !!!



METTEZ-VOUS AUX COULEURS DU CLUB !

[HTTPS://APP.GRINTA.EU/RUGBY-CLUB-DU-PAYS-D-ANCENIS/ADULT/OFFICIAL](https://app.grinta.eu/rugby-club-du-pays-d-ancenis/adult/official)

+ BOUTIQUE GOODIES SUPPORTERS AU CLUB



RELIEZ VOTRE COMPTE FIDÉLITÉ DECATHLON AU COMPTE DU RCPA :



PROFITER D'AVANTAGES & PARTICIPER AU CAGNOTTE DU CLUB



RUGBY CLUB DU PAYS D'ANCENIS DEVENIR PARTENAIRE

ARTISANS, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, COLLECTIVITES... TOUS LES BIENVENUS AU RCPA

NOM DE L'ENTREPRISE :

.....

ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

.....

.....

NOM / PRENOM / FONCTION DU REPRESENTANT :

.....

.....

MAIL ET TELEPHONE DU REPRESENTANT :

.....

.....

CONTACTS COMMISSION PARTENAIRES RCPA :

partenaires.rcpa@gmail.com ou 06.48.95.28.57

NOS BESOINS	POUR VOUS
• Dons / Prêts matériels • Dons de goodies • Dons financiers • Partenariat occasionnel (événements) • Equipements textiles • Prestations de service	• Visibilité (Visuels terrains, réseaux sociaux, maillots, etc...) • Communication (Réseau interne) • Prestations sportives (Initiations, cycles, team building, etc...) • Cerfa (Pour réduction d'impôts) • Réalisation de projets RSE avec votre entreprise • Soirées partenaires + Evénements • Tournoi Inter-Entreprises

DEVENIR PARTENAIRE DU RCPA C'EST DANS UN PREMIER TEMPS ASSOCIER
L'IMAGE DE VOTRE ENTITÉ AUX VALEURS DU RUGBY : RESPECT, SOLIDARITÉ,
ENGAGEMENT, COMPÉTITION, PARTAGE, CONVIVIALITÉ.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !



RUGBY CLUB DU PAYS D'ANCENIS

ANNUAIRE DES PARTENAIRES

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMS DE L'ENTREPRISE	AVANTAGES RCPA (sur présentation de la licence RCPA)	N° TEL. / VILLE
Pizzeria / Traiteur	CHEZ DODO		06.50.81.87.17 MAUMUSSON
Restaurant / Traiteur	AUBERGE DU VIEUX CELLIER		02.40.25.40.07 LE CELLIER
Restaurant / Traiteur	LE CHALET	Apéritif Sangria Offerte (1 par personne lors d'un repas)	02.40.97.06.48 ST MARS LA JAILLE
Restaurant / Café	CAFE DE LA GARE		02.40.96.60.11 ANCENIS-ST-GEREON
Restaurant / Café	LA CHARBO		02.40.83.13.82 ANCENIS-ST-GEREON
Fromagerie	LA CABANE A FROMAGES	5% de remise à chaque passage	09.87.57.68.33 ANCENIS-ST-GEREON
Cave / Bar	VandB ANCENIS	5% de remise pour les achats à la cave (voir conditions en magasins)	02.40.83.47.46 ANCENIS-ST-GEREON
Cave / Vins	VINS RENOU FRERES ET FILS	5% de remise	02.40.98.26.79 DRAIN
Cave / Vins	CAVE L'ANGE VIN		07.60.26.08.76 MESANGER
Hôtel / Bar / Restaurant	IBIS BUDGET CENTRE	- Hotel : Tarif Sportif le Weekend uniquement : 70€ chambre et petit déjeuner pour 1 personne, 82€ chambre et petit déjeuner pour 2 personnes - Bar : -10% sur les consommations - Restaurant : -15% sur la note le midi uniquement	02.40.83.30.30 ANCENIS-ST-GEREON
Supermarché	E.LECLERC		02.40.96.12.44 ANCENIS-ST-GEREON
Opticien	GENERAL D'OPTIQUE	-20% sur les montures optiques et solaires (* offre valable uniquement dans votre magasin Générale d'Optique d'Ancenis, non cumulable, voir conditions en magasins)	02.40.09.76.49 ANCENIS-ST-GEREON
Banque	CREDIT MUTUEL	50€ offert à l'ouverture d'un compte	02.51.14.30.30 ANCENIS-ST-GEREON
Location Véhicules	EUROPCAR	5% de remise pour chaque location	02.40.83.29.56 ANCENIS-ST-GEREON
Véhicules	A.I.R		02.40.40.07.00 LA MONTAGNE



RUGBY CLUB DU PAYS D'ANCENIS

ANNUAIRE DES PARTENAIRES

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMS DE L'ENTREPRISE	AVANTAGE RCPA (sur présentation de la licence RCPA)	N° TEL. / VILLE
Magasin de Sport	DECATHLON	• Relié votre compte fidélité au RCPA • Participer au cagnotte RCPA • Profiter de 2/3 périodes avantages sur l'année (10€/15€ en bon d'achat avec un achat minimum de 70€)	02.40.09.18.29 ANCENIS-ST-GEREON
Assurance	GAN ASSURANCE CABINET MESNIL	• -20% pour les particuliers • Audit Assurances gratuits et sans engagement pour les Entreprises et Professionnels	02.40.83.03.65 ANCENIS-ST-GEREON
Cuisiniste	ECO CUISINE	10% en plus de la remise en cours + un versement au club de 100€ a la livraison de la cuisine (inscription via une application gratuite)	02.52.59.45.31 ANCENIS-ST-GEREON
Vente & Réparation Motoculture	CYCLE QUAD MOTOCULTURE	-10 % sur les pieces detachées -5 % sur le matériel	02.40.96.90.26 LOIREAUXENCE
Garage	GARAGE RENAULT KLEE		02.40.98.33.41 VARADES
Emploi	ABALONE	Un cadeau offert à chaque inscription	02.40.96.25.38 ANCENIS-ST-GEREON
Informatique	ORDIECO	- 5% sur l'ensemble des matériels et équipements informatiques, neufs et reconditionnés (hors logiciels) - 5% sur les accessoires et les prestations téléphone - 5% sur les équipements et les prestations alarme - 10% sur les prestations informatiques en atelier (hors prestations sous-traitées) - 10% sur les prestations informatiques à domicile (hors déplacement) - 10% sur les formations (hors déplacement)	02.40.83.18.07 ANCENIS-ST-GEREON
Photographie	ODAKI		06.19.82.29.49 ANCENIS-ST-GEREON
Designer Digital	BIGMOOD	-10% de réduction sur les prestations de communications	07.45.12.52.01 ANCENIS-ST-GEREON
Impressions	IMPRIMERIE PLANCHENAULT Groupe Lenouvelr		02.40.98.89.59 MESANGER
Impressions	PANO SIGN SERVICE		02.40.98.11.00 ANCENIS-ST-GEREON
Immobilier	IMMOBILIER SUBLIMONS	Forfait pour le club si transaction immobilière	06.24.62.42.00 ANCENIS-ST-GEREON
Diagnostic Immobilier	ALLASSA ENERGIE	-5 % sur l'ensemble de nos prestations	02.40.96.28.41 ANCENIS-ST-GEREON



RUGBY CLUB DU PAYS D'ANCENIS

ANNUAIRE DES PARTENAIRES

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMS DE L'ENTREPRISE	AVANTAGE RCPA (sur présentation de la licence RCPA)	N° TEL. / VILLE
Nettoyage Particulier & Professionnel	CONCEPT PROPRETE		02.40.96.12.72 ANCENIS-ST-GEREON
Clôtures & Portails	PS CLOTURES		02.40.09.01.50 ANCENIS-ST-GEREON
Electricien / Plombier / Chauffagiste	GOURET		02.40.25.40.41 LE CELLIER
Constructeur / Mainteneur / Producteur d'Energie Solaire	ENERGIE DE LOIRE		02.72.09.99.96 CANDE & LA BAULE
Plomberie / Chauffage	OUEST ENERGIE CONCEPT		02.40.96.28.93 ANCENIS-ST-GEREON
Bureau d'Etudes Structures Spécialisé	A.L.S		02.40.96.84.70 VAIR-SUR-LOIRE
Menuiserie / Charpentier / Bâtiment	CM BATIM		02.40.97.23.29 TEILLE
Maçonnerie	ATELIER 04		06.68.05.88.51 LOIREAUXENCE
Travaux Publics et Particuliers	LANDAIS TP		02.40.96.74.81 MESANGER
Analyses, Essais et Inspections Techniques	CKAM NDT		06.78.58.23.24 OUDON
Maintenance Industrielle	AMIO		02.40.98.81.05 ANCENIS-ST-GEREON
Fabricant de Tubes d'Expedition	EM2 TUPACK		02.40.83.11.02 ANCENIS-ST-GEREON
Commerce de Gros Produits de la Mer	CAP MAREE		02.40.47.05.34 COUËRON